

LES AGRESSIONS SEXUELLES
EXISTENT
ET MARQUENT PROFONDÉMENT

Demandez de l'aide

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

QU'EST-CE QU'UNE AGRESSION SEXUELLE?

Que vous soyez une victime, un proche d'une victime ou une personne-ressource, il est essentiel de bien connaître la problématique des agressions sexuelles et d'en parler. Pour vous aider, voici de l'information importante.

Tout d'abord, une définition

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne¹. »

CETTE DÉFINITION S'APPLIQUE PEU IMPORTE :

- ♦ l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur sexuel;
- ♦ le type de geste à caractère sexuel posé;
- ♦ le lieu ou le milieu de vie dans lequel le geste à caractère sexuel a été fait;
- ♦ les liens qui existent entre la victime et l'agresseur sexuel.

ON PARLE ÉGALEMENT D'AGRESSION SEXUELLE LORSQU'ON UTILISE D'AUTRES EXPRESSIONS COMME :

- ♦ abus sexuel, infraction sexuelle, contact sexuel sans consentement, inceste, prostitution et pornographie juvénile, viol.

L'agression sexuelle est un **ACTE CRIMINEL** pour consentir à un geste ou un acte sexuel. Dans presque tous les

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, [En ligne], 2001. [www.scf.gouv.qc.ca].

**UN
GESTE
INACCEPTABLE
ET CRIMINEL**

**L'AGRESSION SEXUELLE
EST INACCEPTABLE,
PEU IMPORTE LA FORME QU'ELLE PREND,
LE GESTE POSÉ, LA SITUATION VÉCUE,
LES LIENS ENTRE LES PERSONNES
ET LES CIRCONSTANCES.**

**TOUS LES GESTES OU FORMES
D'AGRESSION SEXUELLE
SONT CRIMINELS.**

**ET TOUS LES GESTES OU
ACTES SEXUELS SUR DES PERSONNES
DE MOINS DE 16 ANS SONT
CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT
« SANS CONSENTEMENT »
ET DONC CRIMINELS*.**

parce que la victime n'est pas consentante ou n'a pas l'âge requis
cas, l'agression sexuelle a des conséquences néfastes pour la victime.

*Le Code criminel prévoit une exception pour la personne de 14 ou 15 ans.
Une personne de cet âge peut donner un consentement valable à condition
toutefois que son partenaire soit de moins de cinq ans son aîné et qu'il ne
soit pas :

- en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'elle;
- une personne par rapport à laquelle elle est en situation de dépendance;
- dans une situation où il l'exploite.

La personne de 12 ou 13 ans pourra donner son consentement si son partenaire
est de moins de deux ans son aîné et si les conditions précédentes sont remplies.



LES PRINCIPALES FORMES D'AGRESSION SEXUELLE

Une agression sexuelle peut prendre plusieurs formes. Le degré de violence utilisée peut varier et différents gestes peuvent être posés :

BAISERS

à caractère sexuel

ATTOUCHEMENTS

des seins, des cuisses, des fesses, du pénis, de la vulve ou de l'anus

MASTURBATION

de la personne par l'agresseur et vice-versa

CONTACT ORAL-GÉNITAL

FELLATION: intromission du pénis de l'agresseur dans la bouche de la victime ou du pénis de la victime dans la bouche de l'agresseur

CUNNILINGUS: contact buccal avec les organes génitaux d'une fille ou d'une femme

PÉNÉTRATION

pénétration vaginale ou anale par le pénis, avec les doigts ou avec des objets

EXHIBITIONNISME

comportement d'une personne qui montre ses parties génitales en public

FROTTEURISME

comportement d'un individu qui recherche, dans des endroits publics, le contact physique avec des personnes non consentantes (par exemple, en tentant de froter ses organes sexuels sur des inconnus dans l'autobus)

VOYEURISME

comportement d'un individu attiré par l'observation de l'intimité ou de la nudité d'une personne ou d'un groupe de personnes

STATISTIQUES RÉVÉLATRICES²

En 2014, au Québec, **5 340 INFRACTIONS SEXUELLES** ont été compilées par les corps policiers. Il est à noter que les infractions sexuelles incluent les agressions sexuelles (simples, armées et graves) ainsi que les autres infractions d'ordre sexuel, dont les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur*.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, ce sont les femmes et les filles qui sont majoritairement victimes d'infractions sexuelles.

* Cette catégorie d'infractions concerne majoritairement des crimes commis à l'encontre de personnes mineures. Il convient donc de spécifier que cette catégorie influence le portrait de l'ensemble des victimes d'infractions sexuelles.

2. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Infractions sexuelles au Québec – Faits saillants 2014, [En ligne], 2016.
[www.securitepublique.gouv.qc.ca].

**POUR L'ENSEMBLE DES
5 340
INFRACTIONS
SEXUELLES
COMPILÉES EN 2014,
LES DONNÉES POLICIÈRES
PRÉCISENT QUE :**

84 % des victimes d'infractions sexuelles sont des filles ou des femmes.

66 % des victimes d'infractions sexuelles sont âgées de moins de 18 ans :

80 % sont des filles;

20 % sont des garçons.

96 % des auteurs présumés d'infractions sexuelles sont de sexe masculin :

75 % sont des hommes;

25 % sont des garçons.

La majorité des victimes, soit 84,2 % des jeunes victimes et 78,8 % des victimes adultes, connaissent l'auteur présumé.

Notons que ces statistiques témoignent d'infractions sexuelles dénoncées au cours d'une même année, et non pas nécessairement l'année où elles ont été commises.

UNE RÉALITÉ DIFFICILE QU'IL FAUT DÉNONCER

Selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation menée en 2014³, on estime que le taux de dénonciation des agressions sexuelles est de seulement 5 %. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réalité, notamment la honte ou la peur.

QUI SONT LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE?

Selon les statistiques policières de 2014, on peut affirmer que :

- ♦ les victimes sont majoritairement des femmes et des filles;
- ♦ la majorité des victimes connaissent l'auteur présumé.

PEU IMPORTE LES CIRCONSTANCES

entourant une agression sexuelle, l'habillement, l'état ou le comportement de la victime, celle-ci n'est

PAS RESPONSABLE.

La réalité, c'est que ça peut arriver à n'importe qui et à tout âge : durant l'enfance, l'adolescence ou la vie adulte.

EN QUOI SE DISTINGUE L'AGRESSEUR SEXUEL?

MONSIEUR 'TOU'-LE-MONDE

L'agresseur est généralement une personne saine d'esprit qui connaît la victime et qui profite de sa relation de confiance avec elle ou de sa position d'autorité pour l'agresser sexuellement. Ce peut être un parent, un entraîneur sportif, un professeur, un employeur, un collègue, un client, un conjoint, un membre de la famille, un ami, un professionnel consulté ou une simple connaissance.

3. STATISTIQUE CANADA. *Enquête sociale générale - Victimisation (ESG)*, [En ligne], 2016. [www23.statcan.gc.ca].

En tenant compte des **5 340** infractions sexuelles répertoriées au Québec en 2014, voici ce qui peut être dit de l'auteur présumé :

- ♦ dans la majorité des cas, il s'agit d'une **PERSONNE CONNUE** de la victime;
- ♦ dans **96 %** des cas, cette personne est de sexe masculin (75 % des auteurs sont des hommes, alors que 25 % sont des garçons).

Rappelons que l'agresseur est l'unique responsable de l'agression sexuelle.

COMMENT FAIRE SA PART POUR CONTRER LES AGRESSIONS SEXUELLES?

Les mots d'ordre : vigilance, information et sensibilisation. Pour contrer les agressions sexuelles, il faut favoriser une meilleure **connaissance** de celles-ci, tant auprès des jeunes que des adultes. Il faut aussi travailler à promouvoir et à assurer **l'égalité** entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les filles et les garçons au sein de la société. Soyons vigilants, rappelons-nous des faits suivants :

- ♦ De façon générale, les agresseurs, principalement des adultes, sont presque exclusivement de sexe masculin et sains d'esprit.
- ♦ Chez les **JEUNES FILLES**, les agressions sexuelles sont le plus souvent commises à l'intérieur du milieu familial par un oncle, un cousin, un frère, un ami, le père, le conjoint de la mère, par exemple.
- ♦ Chez les **JEUNES GARÇONS**, les agressions sexuelles surviennent davantage à l'extérieur du milieu familial et peuvent être commises par un entraîneur sportif, un professeur, un animateur de camp, par exemple.
- ♦ Chez les **ADULTES**, il peut s'agir d'un conjoint, d'un ami, d'une connaissance, d'un professionnel consulté, d'un collègue de travail, d'un employeur, d'un camarade d'études, d'un voisin ou d'un membre de la famille.
- ♦ Les femmes et les enfants demeurent les principales victimes des violences sexuelles. Certains groupes de la population vivent aussi des réalités qui les rendent plus vulnérables à ces violences. À cet égard, on peut penser aux personnes handicapées, aux Autochtones, aux personnes réfugiées, immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles, aux personnes âgées, ainsi qu'aux personnes prostituées, aux lesbiennes, aux gais et aux personnes bisexuelles et trans (LGBT). Les victimes ne constituent pas un groupe homogène.

LE RÔLE DES PROCHES

À la suite d'une agression sexuelle, les victimes peuvent avoir différentes **RÉACTIONS**, lesquelles peuvent être influencées par divers facteurs : leur âge, leur personnalité, la forme d'agression sexuelle subie, leur lien avec l'agresseur, le degré de violence utilisée et la fréquence des agressions.

Au cours des premiers jours, les réactions d'une victime en état de choc peuvent être les suivantes :

COLÈRE ET AGRESSIVITÉ

**SOUVENT MANIFESTÉES
ENVERS L'ENTOURAGE RELATIVEMENT
À DES CHOSES BANALES**

PEURS INTENSES, ANXIÉTÉ

DÉPRESSION, TRISTESSE, DÉSORGANISATION

SAUTES D'HUMEUR FRÉQUENTES

TROUBLES DU SOMMEIL

TROUBLES DE L'ALIMENTATION

**DIMINUTION DU SEUIL
DE TOLÉRANCE DANS
DES SITUATIONS PERÇUES
COMME UNE MENACE
À LA SÉCURITÉ**

ISOLEMENT

Le **SOUTIEN** des membres de la famille, des proches et des amis joue un rôle important dans le processus de guérison d'une victime d'agression sexuelle. Voici les comportements à adopter auprès d'une personne qui a été victime d'agression sexuelle⁴.

Écouter

Écoutez ce que la victime a à dire sans porter de jugement. Laissez-la s'exprimer dans ses mots, à sa façon, à son rythme.

Croire

Croyez ce que la victime vous dit. C'est son vécu et sa perception. Vous devez être attentif à ce qu'elle dit et vit.

Recevoir

Recevez ce que la victime dit sans minimiser ni amplifier les faits, les émotions, les conséquences.

Encourager ses forces

Valorisez les « bons coups » de la victime. Soulignez ses forces, son courage d'en parler.

La déculpabiliser

Faites comprendre à la victime que ce n'est nullement sa faute si elle a subi une agression sexuelle.

L'agresseur est entièrement responsable de ses actes. Prendre soin d'elle doit être sa priorité.

Favoriser son autonomie

Aidez la victime à reprendre du pouvoir sur sa vie, tout en étant présent. Donnez-lui de l'espace pour respirer, pour reprendre son niveau de fonctionnement habituel.

Valider ses émotions

Aidez la victime à exprimer ce qu'elle ressent en normalisant ses réactions, émotions et sentiments (colère, rancœur, culpabilité, baisse de l'estime de soi). Rassurez-la.

Aider et accompagner

Montrez-vous disponible, que ce soit pour parler avec la victime ou pour l'accompagner. Il est important de lui dire qu'il existe aussi des ressources d'aide. Dirigez-la vers ces ressources ou faites-vous aider par ces dernières.

4. TABLE DE CONCERTATION SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE MONTRÉAL. *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, [En ligne], 2008. [www.agressionsexuellemontreal.ca].

OBLIGATION DE SIGNALEMENT

La protection des enfants est une responsabilité collective. En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1), toute personne a l'obligation de faire un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) si elle a un motif raisonnable de croire qu'un enfant de moins de 18 ans est victime, ou court un sérieux risque d'être victime, d'abus sexuel.

Toutes les situations d'abus sexuels, avec ou sans contact physique, doivent être signalées sans délai au DPJ, peu importe l'auteur des abus et les moyens pris par les parents pour corriger la situation.

Communiquez avec le DPJ de votre région.

IL FAUT EN PARLER!

Parler de votre agression sexuelle n'est pas toujours une décision facile à prendre. Mais l'agression sexuelle est un crime qui se produit, et risque de se reproduire, en partie à cause de la loi du silence.

LES CONSÉQUENCES D'UNE AGRESSION SEXUELLE : UN MAL ENVAHISSANT

De façon générale, les victimes peuvent vivre...

des problèmes **PHYSIQUES** :

maux de tête, fatigue, troubles du sommeil, cauchemars, infections transmissibles sexuellement, grossesse non désirée, blessures, douleurs;

des problèmes **PSYCHOLOGIQUES** :

tristesse, dépression, culpabilité, sentiment de colère et de rage, peur, faible estime de soi, honte, découragement, idées suicidaires, automutilation;

des troubles de **L'ALIMENTATION** :

anorexie, boulimie;

des problèmes de **DÉPENDANCE** :

à l'alcool, aux drogues, au jeu, aux médicaments;

des difficultés **RELATIONNELLES** avec :

la famille, les amis, le conjoint;

des frustrations ou de **L'ANXIÉTÉ** causées par :

les procédures judiciaires, les témoignages à la cour;

des problèmes **ÉCONOMIQUES, SOCIAUX**

OU FAMILIAUX : perte de revenus, difficultés au travail, rejet par les amis.

Ces diverses manifestations peuvent survenir durant une plus ou moins longue période et débiter soit immédiatement après l'agression sexuelle ou de nombreuses années plus tard. Le fait d'aller chercher de l'aide le plus rapidement possible permet d'atténuer les conséquences néfastes de l'agression sexuelle et de briser l'isolement.

RESSOURCES

Peu importe votre âge, votre condition, votre sexe, ou que vous soyez une victime d'agression sexuelle, un proche ou une personne-ressource, vous pouvez obtenir de l'aide en tout temps. Plusieurs professionnels des réseaux publics, parapublics et communautaires sont spécialement formés pour vous donner du soutien.

ÉCOUTE, INFORMATION, RÉFÉRENCE

Ligne sans frais, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Québec.
Référence vers l'ensemble des ressources d'aide et de protection.

SERVICES POLICIERS

En situation de crise ou d'urgence, faire appel à la police.

CENTRES DÉSIGNÉS

Les centres désignés sont des établissements (hôpitaux, CLSC, etc.) qui offrent différents services d'aide médicale et psychologique aux personnes victimes d'agression sexuelle. Ces services sont assurés par une équipe d'intervenantes et d'intervenants sociaux, d'infirmières et de médecins.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (RQCALACS)

Le RQCALACS regroupe les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, mobilise les personnes et les groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et suscite des changements sociaux et politiques.

RÉSEAU DES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC)

Les CAVAC offrent des services d'aide et d'accompagnement gratuits et confidentiels à toute personne qui a été victime d'un crime commis au Québec, à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel.

SITE WEB

Ce site Web présente de l'information utile pour les victimes d'agression sexuelle et leurs proches et fait référence aux principales ressources d'aide.

— **1 888 933-9007** ou **514 933-9007**

— **Composez le 911 pour une assistance immédiate**

— **www.msss.gouv.qc.ca**

— **1 877 717-5252**
www.rqcalacs.qc.ca

— **1 866 LE CAVAC (1 866 532-2822)**
www.cavac.qc.ca

— **www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca**

www.scf.gouv.qc.ca

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce dépliant, veuillez communiquer avec le Secrétariat à la condition féminine par téléphone au 418 643-9052.

1 888 933-9007